

5 ADULTES
+ 5 ENFANTS
MAX
SUR LE PARCOURS
EN MÊME TEMPS



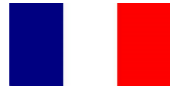
Les Lutins sainte foy TARENNAISE

PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR



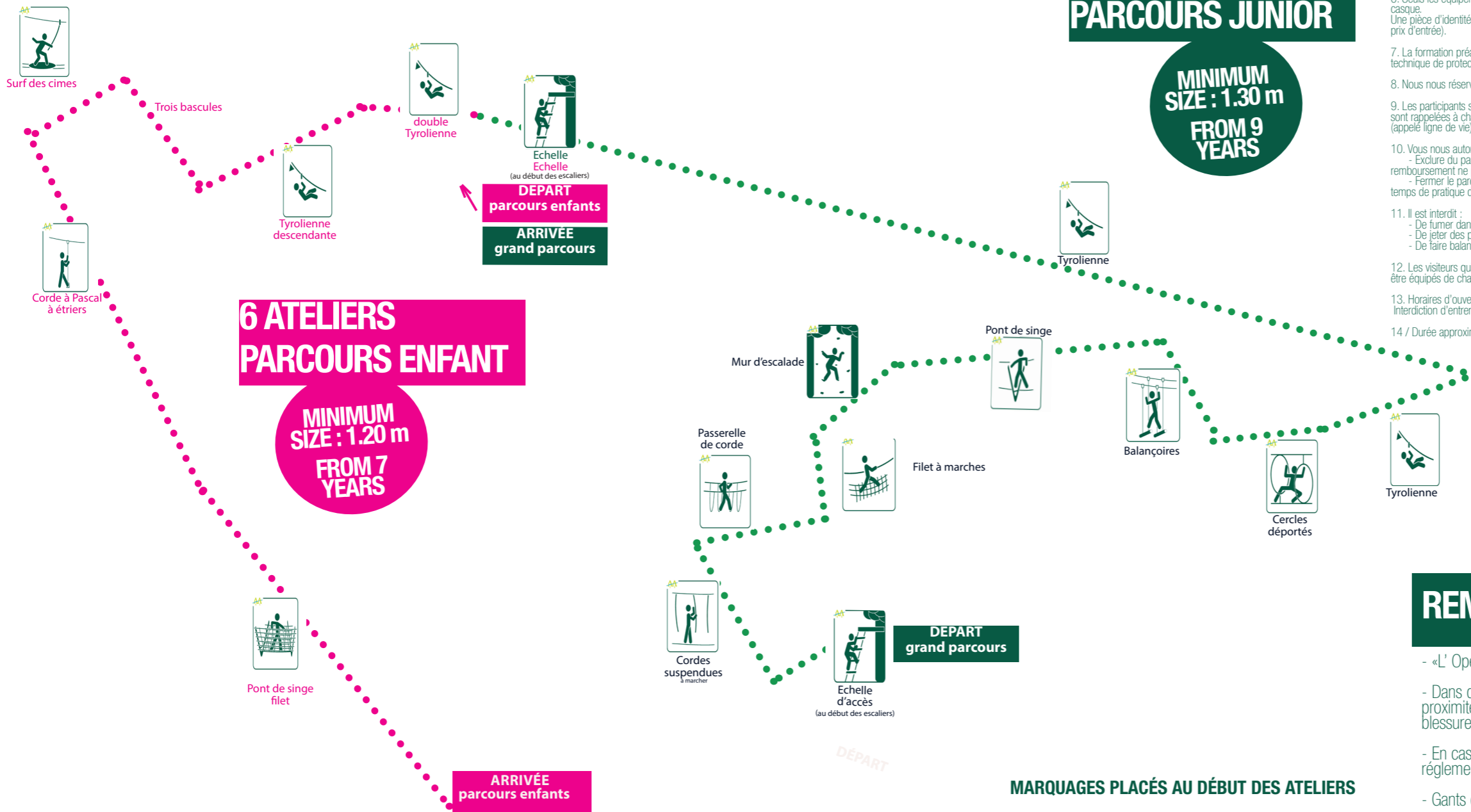
5 RÈGLES ESSENTIELLES DE SÉCURITÉ

- 1 Vous devez **TOUJOURS** être relié aux câbles.
NE JAMAIS DÉTACHER 2 MOUSQUETONS EN MÊME TEMPS
- 2 Les enfants doivent être accompagnés par un adulte.
- 3 **1 PERSONNE** maximum par **AGRÉS** (max 100kg).
- 4 **1 PERSONNE** maximum par **PLATEFORME**
- 5 Poulie = **MARQUE BLEUE** Mousquetons = **MARQUE ROUGE**



EN FAISANT L'ACQUISITION D'UN TICKET D'ENTRÉE, TOUS LES PARTICIPANTS ACCEPTENT IMPLICITEMENT LE RESPECT DE L'INTEGRALITÉ DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

1. L'accès aux parcours est limité aux horaires d'ouverture et réservé à la clientèle du parc. L'accès au parcours est interdit sans équipement de protection individuelle.
2. L'accès au parc est compris dans une prestation payante incluant : le matériel, l'enseignement de la technique de sécurité et de protection individuelle, la surveillance par l'encadrement technique.
3. L'activité se pratique de façon totalement autonome, c'est-à-dire sans encadrement. Le participant est donc sous son entière responsabilité. Il renonce donc expressément à engager tout recours à l'encontre de notre société en cas d'accident, incident, perte ou endommagement d'effets personnels, etc... ou, d'une manière générale, pour quelque motif que ce soit.
4. Le parc est ouvert :
 - Aux enfants mesurant plus de 1,30m et sous la surveillance et le contrôle d'un parent, ou d'un responsable majeur.
 - Aux juniors mesurant plus de 1,30m et sous la surveillance et le contrôle d'un parent, ou d'un responsable majeur. Un rapport d'un adulte pour 4 enfants maximum doit être respecté.
 - Aux adultes seuls ou en groupes.
5. Tout participant s'engage à être en bonne forme physique, ne pas présenter d'ostéoporose ou de problèmes cardiaques, et n'avoir rien consommé qui puisse altérer son comportement (alcool, drogue, médicament, etc...).
6. Seuls les équipements de protection individuelle fournis par le parc sont autorisés : baudrier, double longe, 2 mousquetons, poulie, casque. Une pièce d'identité sera remise à l'accueil. Les équipements seront loués pour une durée de 30 minutes (location incluse dans le prix d'entrée).
7. La formation préalable avant le départ est obligatoire pour chaque participant, quel que soit son niveau : maniement du matériel, technique de protection individuelle.
8. Nous nous réservons le droit de refuser une personne jugée inapte à effectuer le parcours.
9. Les participants sont responsables de l'application stricte des consignes de sécurité suivies pendant la formation préalable, qui leur sont rappelées à chaque atelier par une signalétique spécifique, et notamment de rester en permanence attachés au câble de sécurité (appelé ligne de vie).
10. Vous nous autorisez à :
 - Exclure du parc toute personne ayant un comportement dangereux pour elle-même ou pour autrui. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être exigé.
 - Fermer le parc en cas de mauvaises conditions météorologiques. Dans ce cas, les participants seront remboursés au prorata du temps de pratique de l'activité par pallier de 30 minutes.
11. Il est interdit :
 - De fumer dans les parcours et dans la forêt.
 - De jeter des pierres, de jeter par terre des papiers ou autres débris nuisant à l'environnement.
 - De faire balancer ou secouer les ateliers volontairement.
12. Les visiteurs qui suivent les parcours par les chemins doivent être obligatoirement équipés de casques. Les participants doivent être équipés de chaussures de sport, de vêtements adaptés, les cheveux longs doivent être attachés et les bijoux retirés.
13. Horaires d'ouverture : dimanche au vendredi de 16h00 à 19h30, nocturne jusqu'à 20h30 le jeudi soir. Interdiction d'entrer en dehors de ces horaires.
- 14 / Durée approximative du parcours : 30 mn



5€
Entrée adulte / Adult
à partir de 13 ans

3€
Entrée enfant /children
jusqu'à 13 ans

REMARQUES IMPORTANTES

- «L' Opérateur» est la personne à l'accueil chargée de vous équiper et de vous briefer
- Dans quel cas faut il appeler l'opérateur? Lorsque vous constatez : un problème à proximité de vous, vous concernant ou concernant une personne en danger (accident, blessure, problème technique, blocage,...)
- En cas d'accident : adressez vous à l'opérateur qui mettra en place la procédure réglementaire.
- Gants en vente sur place pour les personnes le souhaitant (3€)
- Nombre de participants maximum pouvant effectuer le parcours en même temps : 5 adultes et 5 enfants